



SCIENCES PO



Journée organisée avec le soutien du ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Compte rendu de la Journée d'études

Les violences urbaines de novembre 2005 : le temps des analyses

21 février 2006

Plus de deux cents personnes - universitaires, chercheurs, doctorants, de différentes disciplines, cadres d'administration rattachés à divers secteurs (police, Justice, Équipement...), personnels de collectivités locales (Politique de la Ville, Jeunesse, Action sociale, Prévention/Sécurité...), élus, travailleurs sociaux, membres d'associations, urbanistes - étaient réunies pour participer à cette journée, animée par une vingtaine d'intervenants : d'une part, des chercheurs et universitaires, français et étrangers, de différentes disciplines (sociologie, sciences du politique, ethnologie, histoire, économie, droit ...) et d'autre part, des praticiens - élus, hommes politiques, responsables d'administration (police)... Elle était organisée par le CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po) et le CSO (Centre de sociologie des organisations), avec le concours du ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, dans les anciens locaux de l'ENA, récemment acquis par Sciences Po.

La Journée d'études était structurée autour de quatre grands thèmes :

- Les racines du malaise.
- Troubles sociaux, émeutes ou insurrection ? Approche historique et comparative.
- Le rôle des acteurs.
- Le modèle d'intégration français en question.

Elle a été introduite par **Gérard Grunberg**, directeur adjoint et directeur scientifique de Sciences Po.

LES RACINES DU MALAISE

La séance de la matinée était présidée par **Erhard Friedberg**, professeur des universités à Sciences Po et directeur du CSO.

La crise des banlieues de novembre 2005

Henri Rey (directeur de recherche au CEVIPOF)

Le temps qui s'est écoulé depuis les événements de novembre 2005, est très court ; il permet néanmoins de passer du constat, de la diversité des témoignages (parents, policiers...) à un début d'analyse, très précieux face aux présentations des médias et aux propos de tout genre. Ces événements ont donné lieu à deux types de réactions : leur dénonciation, une fermeture, ou bien un effort de compréhension, voire une tentative d'analyse.

S'agit-il d'un élément nouveau ? Ces violences urbaines n'avaient jamais atteint en France une telle durée, intensité et étendue (selon les RG, au moins 274 communes ont été touchées sur toute la France). Les premières violences urbaines remontent aux années 80, d'abord dans la banlieue lyonnaise (Vénissieux, 1981, Vaulx-en-Velin, 1990) ; depuis, les « émeutes urbaines » surgissent de manière récurrente, souvent à la périphérie des grandes villes ; peu à peu, les cibles visées n'étaient plus seulement les forces de l'ordre, mais d'autres personnels de la fonction publique (chauffeurs d'autobus, enseignants...), ainsi que des biens privés ou publics (voitures, centres commerciaux, équipements socioculturels), et, dernièrement, des « pans entiers du secteur urbain ». Henri Rey fait référence à l'analyse de l'émeute urbaine de Melun (novembre 1993) analysée

par C. Bachmann et N. Le Guennec, et à celle de Montbéliard (juillet 2000) que Stéphane Beaud a faite avec Michel Pialoux (*Emeutes urbaines, violence sociale*, Fayard, 2003), dont le fait déclencheur avait été un accident (d'un jeune), attribué à la police, et qui avait donné lieu à des réactions collectives, avec, comme en novembre dernier, la destruction de locaux destinés aux habitants du quartier, par de petits groupes mobiles. Cependant, elles sont différentes de certaines « émeutes urbaines » (comme celles qui ont eu lieu à Los Angeles en 1965 et 1972), qui avaient occasionné des pertes humaines très lourdes.

Les causes peuvent-elles être réduites à une ou plusieurs dimensions ? Pour Henri Rey, les raisons sont multiples : chômage (et, en particulier, un chômage structurel chez les jeunes, même pour le petit nombre d'entre eux qui ont fait des études supérieures et qui se heurtent à des discriminations à l'embauche), nature des quelques emplois proposés, précaires et déqualifiés ; formes sociales et raciales de discrimination, avec des mesures vexatoires (contrôles de police répétés) ; encadrement familial souvent défaillant (nombreuses familles monoparentales, faible exemple des « grands frères ») ; large diffusion de la « culture de rue » ; problèmes d'urbanisme concernant l'habitat social ; disparition des anciennes formes d'encadrement (syndicats, associations), relâchement du lien social, perte de la notion de bien commun ; insuffisance puis suppression de certains dispositifs qui avaient été créés par la gauche (emplois-jeunes...) ; réduction de la police de proximité ; attrait pour des modes de consommation inaccessibles ; rôle de la délinquance, emprise des trafics (drogue) ; capillarité des réseaux ; absence de revendications explicites, de coordination (qui se traduit parfois par un comportement de désespoir, voire d'auto-mutilation).

Quelles ont été les réponses politiques apportées ? Au moment des émeutes, la droite a pris d'abord des mesures de répression (état d'urgence), la gauche socialiste (très occupée par la préparation de son Congrès) s'en est remise aux maires PS. Même si le gouvernement a ensuite pris quelques mesures plus positives (par exemple, le rétablissement des subventions aux associations), certaines lois - ou projets de loi - (immigration, CPE, apprentissage à 14 ans) sont très préoccupantes. A l'égard des banlieues, l'action publique, même si elle a mis en place certains dispositifs palliatifs (ZEP, mission locale emploi-jeunes, comités de prévention de la délinquance, politique de la ville, d'ailleurs souvent très critiquée...), n'a jamais traité les problèmes de fond, structurels ; son action, notamment dans le domaine économique, est restée très limitée, et, dans une large mesure, déléguée aux maires. Face à une telle attitude, les jeunes, dont la plupart n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, n'ont pas réagi par un vote protestataire (à l'image du vote d'extrême droite d'une partie de la population lors du premier tour des dernières élections présidentielles), mais certains par la défection, et une partie d'entre eux par la violence.

Manuel Valls (maire d'Evry, député de l'Essonne)

La ville d'Evry est spécifique (très différente, par exemple, de Clichy-sous-Bois) dans la mesure où il s'agit d'une ancienne ville nouvelle, dotée d'une université, de Grandes Ecoles, de pôles de recherche (CNES), de grandes entreprises (Snecma, Arianespace, groupe ACCOR), de très nombreux équipements socioculturels, avec beaucoup d'emplois. Cependant, la ville s'est peu à peu dégradée et appauvrie, marquée par le départ des classes moyennes, largement représentées à l'origine, et par l'arrivée massive, accélérée par le regroupement familial, de populations défavorisées, d'origine immigrée. La délinquance s'est largement développée ; cependant, même si la violence urbaine est très dense au quotidien, Evry a été moins touchée que d'autres banlieues lors des événements de novembre 2005 ; les citoyens y sont très actifs (avec de nombreuses associations) et ont été très présents lors des événements. Cependant, la situation reste crispée et préoccupante, conséquence de trente années d'aveuglement, où le Gouvernement et les élites en France, heureux du modèle républicain d'intégration, sont restés aveugles aux discriminations vis-à-vis des populations défavorisées.

Il souligne certains points qu'il juge particulièrement problématiques (avec des suggestions de réformes) : L'incohérence entre administrations - L'aménagement du territoire, avec l'obligation d'appliquer la loi SRU (relative à la solidarité et au renouvellement urbains) - La fiscalité très lourde (la taxe d'habitation à Evry est plus importante que dans le quartier parisien du Marais) et l'urgence d'une réforme fiscale - Le défi du vivre-ensemble et de la sécurité - La crise d'identité et culturelle des jeunes des quartiers défavorisés ; la question centrale reste celle de l'éducation (avec la nécessité de mieux former et rétribuer les enseignants, et de réformes au niveau des structures éducatives). Evry est une ville très jeune (l'âge moyen est de 26 ans) : comment faire en sorte que les jeunes des quartiers défavorisés puissent trouver leur place dans la communauté, comment réussir l'intégration, la citoyenneté ?

Les violences urbaines de novembre 2005 ont traduit une crise morale, civique, une crise de notre société tout entière.

La montée des violences urbaines depuis quinze ans : Lucienne Bui Trong (commissaire divisionnaire honoraire)

Les violences de novembre 2005 sortaient de l'ordinaire, « par leur extension simultanée à de nombreux quartiers, par leur durée, par l'importance des désastres. [Au plus fort de la crise, dans la nuit du 6 au 7 novembre, 274 communes ont été touchées] ». Mais elles s'inscrivaient dans un phénomène global, embryonnaire il y a trente ans, en expansion constante depuis : celui que les Renseignements généraux appellent « violence urbaine », faite d'une petite violence au quotidien, commise par des petits groupes plus ou moins structurés, qui alimente un esprit de territoire, et qui permet l'émergence de pics à caractère émeutier.

[Lucienne Bui Trong a créé, à la Direction centrale des RG, la Section « Villes et banlieues », qu'elle a dirigée pendant dix ans (1990-2000)]. Une échelle de la violence a été définie (le degré atteint sur un site permettait de prévoir la force de la réaction collective en cas de survenance de drame ou de rumeur éveillant la solidarité de voisinage). Le relevé de la petite violence au quotidien a permis d'établir une cartographie des zones à risques, de montrer la vivacité croissante du phénomène et de dégager quelques tendances d'évolution. En 1991, 105 points chauds étaient repérés, parmi lesquels 40, plus gravement atteints, qui étaient le théâtre de violences contre les policiers ; en octobre 2000, ils étaient respectivement 909 et 161 – ces points chauds étant répartis dans 486 villes. Les modes opératoires ont durci : usage d'armes à feu lors de rixes entre bandes, réserves de projectiles et de bouteilles incendiaires, banalisation des guets-apens contre la police, montée des trafics qui transforment les territoires en zones de non-droit. Dès 1995, avec l'apparition des téléphones portables, la violence a débordé des quartiers d'origine : incidents dans les centres-villes, affrontements armés entre bandes, raids contre des lycéens lors de manifestations. Depuis 1997, des émeutes ludiques, dénuées d'incident déclencheur, éclatent lors des fêtes de fin d'année et du 14 juillet. [Le traitement de la violence urbaine par les médias (surtout la télévision) a également un impact direct sur le phénomène].

Enfermés dans une même contre-culture des banlieues basée sur le ressentiment et sur la loi du plus fort, les auteurs de ces violences entretiennent des stéréotypes anti-institutionnels, adhèrent à des rumeurs, sans pour autant développer une revendication politique ou idéologique. Le nationalisme de quartier reste un moteur puissant, qui suscite la contagion par le biais de l'émulation, de la rivalité. Les déchirements politiques qui ont présidé au traitement du mouvement de novembre ont freiné le retour à l'ordre et facilité l'émergence de slogans hostiles au ministre de l'Intérieur, sans pour autant donner une dimension de lutte politique aux violences.

Compte rendu par Lucienne Bui Trong

Les jeunes des cités en manque d'héritage social : Stéphane Beaud (sociologue, professeur à l'université de Nantes et à l'ENS)

Stéphane Beaud souligne d'abord le manque de données (statistiques, économiques, sociologiques, ethnologiques, géographiques...), qui seraient nécessaires pour pouvoir mieux analyser les violences urbaines, ainsi que la difficulté pour un sociologue de faire des enquêtes « à chaud », étant souvent assimilé à un journaliste.

Pour comprendre les « émeutes urbaines de novembre 2005 », et surtout leur durée et leur diffusion dans la France entière, il met au centre de l'analyse « le destin social de cette fraction particulière des enfants d'ouvriers, que constituent les enfants d'immigrés ayant grandi dans les cités paupérisées de la France, ces quinze dernières années ». Les premières violences urbaines dans les années 80 en banlieue lyonnaise (Vénissieux – Vaulx-en-Velin) correspondent à la période d'entrée sur le marché du travail de la première génération d'enfants des immigrés, qui avaient été recrutés comme ouvriers, pendant les Trente Glorieuses, étant donné la pénurie de main-d'œuvre. Cette génération se trouve aujourd'hui confrontée à des discriminations et des problèmes d'emploi. Le sociologue fait remarquer que les violences urbaines, qui touchaient d'abord les banlieues des grandes villes, se sont ensuite diffusées, au début des années 90, dans les villes petites et moyennes (comme Thonon-les-Bains, pour ne citer qu'un exemple) ; le processus de paupérisation, de déclassement et de déqualification de la jeunesse des classes populaires s'est aggravé et généralisé, induisant un fond persistant de ressentiment chez ces jeunes.

La question de l'école et du travail est centrale. Une étude de la DARES en 2001 souligne l'échec scolaire des enfants d'immigrés (40% des garçons sortent de l'école sans diplôme, 27 % des filles) ; cet échec est corrélé à une accumulation de handicaps culturels, sociaux, économiques. Parallèlement, l'enseignement professionnel, vers lequel ils sont souvent orientés (alors que, selon une étude de Pierre Birnbaum, ils ont une forte aspiration aux études longues), est fortement dévalorisé et connaît une crise profonde ; quant à l'apprentissage (qui nécessite un contrat signé par un patron), seuls 11% d'enfants d'immigrés y ont accès. Les rares emplois auxquels ils accèdent présentent une grande précarité structurelle et leur rend impossible la construction d'une vie professionnelle et matrimoniale. Stéphane Beaud rappelle également la montée du chômage chez les diplômés d'études supérieures des cités. D'autre part, les syndicats qui étaient, pour la génération précédente, un facteur très important d'intégration professionnelle, sont devenus minoritaires. Dans leur milieu familial, ils vivent une expérience intergénérationnelle négative : ils ont vu leur frère aîné échouer sur le marché du travail, leur père usé, démoralisé, qui souvent n'a pu retourner vivre au pays (crise de la masculinité ouvrière, selon l'expression de Hugues Lagrange). Enfin, une partie de la population française n'a pas accepté les enfants d'immigrés (la génération des Beurs), ce qui accentue encore leur sentiment de rejet et d'exclusion.

Où sont les femmes dans les coulisses des violences urbaines ? : Nacira Guénif-Souilamas (enseignant-chercheur à Paris XIII, chercheur associé au CADIS, Centre d'analyse et d'intervention sociologiques)

Pour la sociologue, les Français sortent lentement d'une triple cécité sur les points suivants :

- La ségrégation sociale, urbaine et ethnique.
- La question des femmes.
- Le passé colonial de la France.

Pour la première fois, au cours des trois dernières décennies de violences urbaines, est soulevée lors des émeutes de novembre 2005, la question du genre, qui devient une variable nécessaire et non plus seulement contingente, en s'interrogeant sur le sexe des émeutes, prend une tournure affirmative et péremptoire : l'absence des filles, qui auraient été en retrait lors des émeutes. Ainsi, il y aurait une sorte de division sexuée du travail des émeutiers, les garçons étant plus dans l'action et l'émotion, les filles plus dans les commentaires et la réflexion. Or, cette affirmation devrait être confrontée à des études sociologiques de terrain (Nacira Guénif-Souilamas a mené elle-même précédemment une étude sur les Beurettes), qui montrent qu'il y a un passage à l'acte de violence chez les filles des milieux populaires ; elles n'ont donc pas ce rôle en retrait qu'on leur attribue face aux faits de violence et aux conditions sociales qui sont également les leurs, et sont parfois encore plus difficiles. Elles sont elles-mêmes victimes de violences privées, sociales, économiques, en occupant souvent les emplois les plus précaires ou en étant plus discriminées pour y accéder. Lors des émeutes urbaines de 2005, elles se disaient solidaires, même si elles n'approuvaient pas, elles comprenaient, partageant l'expérience de la révolte face aux discriminations, à l'expérience de la domination et de la rareté des possibles. En outre, étant donné leur tenue vestimentaire identique à celle des garçons, persiste une certaine incertitude quant à leur participation aux émeutes de 2005. En conclusion, la réponse péremptoire à la question de la sexuation des émeutes en dit plus long sur ceux qui la posent que sur celles et ceux dont elle parle. Elle fonctionne comme une prophétie auto-créatrice (*self-fulfilling theory*) et constitue un rappel à l'ordre patriarcal qui, sous des dehors policés, intime aux jeunes femmes les plus dominées de savoir à quelle place elles doivent se tenir ; dans les coulisses et non dans la fosse.

En conclusion de la séance, Erhard Friedberg rappelle et souligne certains points qui ont été évoqués : la cécité de la société française face à la réalité sociale et aux discriminations (les événements de novembre 2005 étaient latents depuis de nombreuses années et prévisibles), le modèle républicain ne répondant plus à sa propre finalité ; l'appel à un meilleur outillage statistique pour rendre compte des réalités sociales, économiques, générationnelles et ethniques de la société française.

TROUBLES SOCIAUX, ÉMEUTES OU INSURRECTION ? APPROCHE HISTORIQUE ET COMPARATIVE

Exposé introductif – Les troubles urbains en France et en Grande-Bretagne (Alec Hargreaves) (Directeur du Winthrop-King Institute for Contemporary French and Francophone Studies, Florida State University)

Alec Hargreaves aborde les troubles de novembre 2005 « dans une optique comparative, en se référant à la Grande-Bretagne, pour éclaircir au moins deux points :

- Dans quelle mesure ces événements ont été particuliers à la France ou, au contraire, comparables à des phénomènes analogues outre-Manche ?
- L'importance des inégalités sociales, d'une part, et des discriminations ethniques, d'autre part, dans la genèse de tels troubles. »

En octobre 2004, Jean-Christophe Ruffin, qui venait de remettre un rapport sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme à Dominique de Villepin (alors, ministre de l'Intérieur), fut interviewé par *Le Figaro* (19-10-2004) : « Ne nous laissons pas tenter par le modèle communautaire qui enferme chacun dans son origine ethnique. Les ghettos raciaux et les émeutes en Grande-Bretagne nous rappellent la force de notre modèle républicain. » Un an plus tard, la France se retrouvait confrontée aux émeutes urbaines de novembre 2005, « d'une ampleur inégalée sur son territoire depuis une quarantaine d'années, et dont l'importance dépasse celle de tous les troubles urbains, qui ont eu lieu dans les autres pays d'Europe occidentale, depuis une vingtaine d'années ». Les propos de Jean-Christophe Ruffin rappellent qu'il est fréquent en France de fustiger le soi-disant modèle anglo-saxon, censé produire les ghettos, le communautarisme et les émeutes urbaines ; il serait donc important de dissiper ces mythes dont les plus importants concernent la politique anti-discriminatoire. Selon Alec Hargreaves, « les institutions anti-discriminatoires ont été beaucoup plus fermes en Grande-Bretagne qu'en France, où une des grandes failles de la politique publique réside précisément dans la non-application des lois interdisant la discrimination raciale ou ethnique. Si la Grande-Bretagne connaît ces dernières années moins de troubles urbains qu'en France, c'est en grande partie parce que, paradoxalement, cette monarchie constitutionnelle a su appliquer mieux que la France les principes républicains que la classe politique en France s'est trop longtemps contentée de prononcer de façon incantatoire, par peur du communautarisme. » En Grande-Bretagne, des institutions anti-discriminatoires ont été mises en place à partir des années 60 et surtout par le biais de la loi de 1976, créant la Commission pour l'égalité raciale.

Cependant, la Grande-Bretagne n'est pas un « paradis de paix » et a connu également, dans les années 80, des émeutes aussi importantes que celles de novembre 2005 en France. Dans les deux cas, ces troubles sont ancrés dans de profonds sentiments d'injustice sociale, de frustration sur le long terme, chez des populations issues de flux migratoires post-coloniaux, pour trois raisons : (1) les inégalités socio-économiques ; (2) la précarité de leur situation sur le marché de l'emploi corrélée à leur faible capital social et scolaire ; (3) la discrimination ethnique et raciale (également vis-à-vis des diplômés). En France, les émeutes de novembre 2005 ont été le fait, pour l'essentiel, d'une minorité de jeunes souvent d'origine immigrée, une « troisième génération » au sens temporel du terme. Après la première génération, les travailleurs immigrés venus en

France pendant les Trente Glorieuses, la révolte des jeunes de la deuxième génération, qui se retrouvaient confrontés au chômage dans les années 80, et qui avaient encore l'espoir d'une amélioration, s'exprimait parfois par la voie civique (marche des Beurs, SOS-Racisme, France-Plus..), mais également par les premières violences urbaines ; les jeunes de la troisième génération, nés pendant les années 1990, confrontés à un chômage qui semble être devenu la norme, aggravé par les discriminations, leur exclusion qui perdure, n'ont plus cette perspective d'amélioration (pour eux, « l'ascenseur social est non seulement en panne mais pratiquement inexistant ») et ont des réactions de désespoir et de haine profondes. En Grande-Bretagne, dans les années 80, le chômage montait en flèche (ère de Margaret Thatcher, qui faisait de brutales restructurations économiques et était peu encline à prendre des mesures concernant la discrimination raciale vis-à-vis des minorités ethniques) ; c'est dans ce contexte qu'ont éclaté, en 1981 et 1985, des émeutes urbaines dans les quartiers de Liverpool et de Londres, à forte concentration de minorités ethniques (notamment des Antillais), qui avaient un profond sentiment d'abandon de la part du gouvernement.

A partir de 1993, le chômage commence à baisser en Grande-Bretagne, plus tôt et plus rapidement qu'en France où, la même année, les partis du centre-droite revenus au gouvernement réforment le code de la nationalité. En France, le chômage commence à baisser en 1997 - mais il se maintient à un taux de 10%, bien supérieur à celui de la Grande-Bretagne (environ 5%) - et, pour la première fois, la gauche accorde, au moins dans son discours, une véritable priorité à la lutte contre les discriminations (création des CODAC - Commissions départementales d'accès à la citoyenneté - par Jean-Pierre Chevènement, lancement du GELD - Groupe d'études de lutte contre les discriminations - lancé par Martine Aubry), mais ces dispositifs sont perçus comme impuissants par les victimes de la discrimination, d'autant plus sceptiques que la droite, revenue au gouvernement, remplace ces dispositifs par une nouvelle institution anti-discriminatoire, la HALDE (Haute autorité de lutte contre la discrimination et pour l'égalité) quelques mois avant les troubles de novembre 2005. En Grande-Bretagne, le rapport de l'enquête publique menée par William MacPherson, à la demande du ministère de l'Intérieur travailliste, Jack Straw, à la suite de l'assassinat d'un jeune d'origine antillaise, Stephen Lawrence, en 1993, a conclu à l'existence d'un « racisme institutionnel au sein de la police londonienne et d'autres institutions publiques » ; en France, à l'opposé, les pouvoirs publics nient toute accusation de ce genre comme en témoigne le silence, voire la désapprobation, avec lesquels les autorités ont réagi face au rapport rédigé en 2003, à l'initiative du GELD, par Sophie Body-Gendrot et Catherine Wihtol de Wenden, sur la police et les discriminations raciales.

Les violences urbaines, en France, sont alimentées par des frustrations dont la durée temporelle et l'étendue spatiale sont sensiblement plus importantes en France qu'en Grande-Bretagne (même si certains troubles urbains y ont eu lieu en 2001, dans des banlieues de villes industrielles du Nord de l'Angleterre, plus fortement touchées par le chômage, Oldham, Burnley et Bradford). Alec Hargreaves conclut en montrant que les deux grandes différences entre la Grande-Bretagne et la France ne sont « ni le communautarisme, mythe que l'on prête à la Grande-Bretagne, ni le modèle républicain, mythique aussi à sa façon, dont se targue la France, mais la meilleure réussite de la politique britannique dans la maîtrise du chômage et un plus fort engagement des pouvoirs publics dans la lutte contre la discrimination, qui a inspiré un plus grand niveau de confiance chez les populations d'origine immigrée dans l'équité de la société dans laquelle ils vivent. »

La dimension symbolique de la vie politique : Réflexions sur les violences urbaines en France, à partir d'un regard ancré dans la dynamique urbaine d'une ville américaine (Cynthia Ghorra-Gobin, directeur de recherche CNRS)

Il ne s'agit pas de faire ici l'inventaire des différences et des ressemblances avec les « riots » américaines, mais, à partir d'une réflexion ancrée sur la dynamique urbaine d'une ville comme Los Angeles, qui a connu les émeutes de Watts en 1965 et celles de South Central en 1992, d'imaginer quelques éléments de réponse à la crise urbaine en mettant l'accent sur la dimension symbolique de la vie politique et sur l'impératif de retravailler sérieusement à une meilleure représentativité politique de certains groupes sociaux. Le point de vue présenté a pour objectif de discuter les conditions conduisant à une plus large diversité des acteurs politiques.

Avant 1963, la population noire de Los Angeles, qui s'élève à un demi-million d'habitants (représentant environ 14% de la population), n'avait aucun élu noir à la mairie. En 1973, un maire noir, Tom Bradley, est élu à Los Angeles, il restera maire 20 ans (1973-1993) ; la mairie comptera également trois autres élus noirs. Cette représentativité de la population noire-américaine a une dimension symbolique. Los Angeles a également connu une très forte immigration hispanique (qui représente actuellement près de la moitié de la population de la ville) et qui compte 40 millions de membres aux USA ; or, en mai 2005, un maire hispanique d'origine mexicaine, Antonio Villaraigosa, a été élu ; la ville comptait déjà dans les années 90 cinq élus hispaniques au conseil municipal. La population issue de l'immigration a accédé à la scène politique locale.

D'autre part, depuis 1982, une loi fédérale oblige à une meilleure représentation politique des quartiers ; après chaque recensement démographique a lieu un redécoupage des circonscriptions électorales, pour permettre notamment une meilleure représentation des minorités.

En France, il serait nécessaire de vérifier et de revoir le découpage électoral, qui ne correspond plus à la réalité de la répartition démographique. Il faudrait également prendre en compte la représentativité politique des différentes populations issues de l'immigration. Enfin, à la différence de ce qui se passe dans l'Hexagone, les cercles qui détiennent le pouvoir au niveau économique, politique ou médiatique doivent être différents et non confondus. En ce qui concerne l'éducation, la société civile doit faire pression pour faciliter l'accès à

l'enseignement supérieur des populations des quartiers défavorisés (comme les mesures prises pour permettre l'accès à Sciences Po de jeunes issus des ZEP).

Approche historique : Annie Fourcaut, professeur d'histoire contemporaine, directrice du Centre d'histoire sociale du XXe siècle (CNRS /Paris I- Panthéon/Sorbonne)

Quel est l'apport spécifique de l'histoire à côté des travaux sociologiques, et des nombreux rapports de spécialistes de la sécurité, de la violence, de la politique de la ville, de l'immigration...? Comprendre les événements de novembre 2005, « le présent à partir du passé », suppose de rappeler l'histoire de la constitution des banlieues populaires.

Annie Fourcaut évoque d'abord l'existence de violences urbaines antérieures, des XIXe et XXe siècles, certes très différentes des événements de novembre 2005, mais qui méritent réflexion : l'anomie de Paris avant l'annexion de 1860 ; juin 1848, épisode de guerre sociale et civile ; la Commune ; les Apaches (bandes de jeunes chômeurs délinquants sur les fortifs, des lendemains de la Grande dépression fin de siècle) ; les bolcheviks de la ceinture rouge ; la violence de la guerre froide dans les banlieues communistes ; les blousons noirs des années 60 ; les premiers troubles dans les grands ensembles des banlieues lyonnaises, dans les années 70.

Le mot « banlieue » est réducteur et englobe dans une même stigmatisation des situations et des populations différentes. Les banlieues sont une mosaïque de communes très diverses ; par exemple, Saint-Denis, Le Raincy, Clichy-sous-Bois, Montfermeil (93), les communes de l'Est et de l'Ouest lyonnais sont des villes de banlieue mais ont une histoire très diversifiée (communes industrielles ou pavillonnaires, anciennes ou récentes, territoires industriels, grands ensembles et villes nouvelles relèvent d'une évolution historique et d'une logique différentes).

Des évolutions à moyen et long terme ont modelé les territoires des banlieues industrielles, parisiennes ou lyonnaises : cycle d'industrialisation, qui démarre avec les débuts de la révolution industrielle et la législation sur les établissements classés (années 1805-1815), dont les derniers ont fermé en Seine-Saint-Denis depuis peu ; croissance sous le Second Empire ; rôle de la Première Guerre mondiale ; période plus tardive de l'implantation des usines automobiles, Citroën à Aulnay, Simca à Poissy ; puis, phase de désindustrialisation suite aux politiques de décentralisation, surtout en région parisienne, perte des emplois industriels, qui commence dans les années 60, avec la politique de délocalisation, et qui donne lieu, dans certains cas, à des luttes très défensives. Mais toutes les banlieues touchées par les émeutes ne sont pas d'anciennes communes industrielles (Clichy-sous-Bois, Montfermeil étaient des communes de villégiature de l'ancienne Seine-et-Oise).

Les banlieues ont été largement façonnées par les politiques publiques depuis un demi-siècle, d'abord autour de la construction massive de cités d'habitat social (avec de multiples bailleurs de fonds) sous l'égide de l'Etat, très présent depuis les Trente Glorieuses (6 millions de logements aidés en 20 ans - 1953-1973, 400 à 450 000 entre 1965 et 1975, pour remédier à la crise du logement : résorption des taudis, des îlots insalubres, interventions de l'abbé Pierre, politique de Sudreau de 1958 à 1962...). Ce cycle s'arrête avec la circulaire Guichard en 1973 (mise en place des ZAC, limitant la construction du nombre de logements HLM en fonction de la taille des communes), la politique des villes nouvelles (rôle clé de Paul Delouvrier) présentées comme l'anti-thèse des grands ensembles.. Par ailleurs, si les élections municipales de 1977 marquent l'apogée du communisme en banlieue rouge, fortement implanté depuis les années 30, les années 1980 inaugurent une phase de déclin marquée par « l'usure des comportements militants et l'affaiblissement des encadrements partisans ». L'Etat intervient alors à travers la politique de la ville (territorialisation des services publics, protections de l'Etat-providence, prolifération et mutation du travail social dans les quartiers, création de sous-préfets à la ville, politique de rénovation urbaine, développement des ZEP, 350 en 1983, 6000 en 1999, création d'un ministère de la Ville (1990), avec les différentes politiques menées par les ministres qui se sont succédé (Eric Raoult, 1995, Claude Bartolone, 1997-2002, tous deux maires de communes en Seine-Saint-Denis, Jean-Louis Borloo, nommé en 2002...).

L'histoire des représentations de la banlieue dans l'imaginaire français (également à travers des romans, *Voyage au bout de la nuit* de Céline, ou des films, *La ville est tranquille* de Robert Guédiguian, *La Haine*) pourrait aussi être une piste de recherche intéressante : dans le film *Ma 6-T va crack-er* (Jean-François Richet, 1997), la fiction nous montre les images des émeutes que nous verrons à la télévision en novembre 2005.

Annie Fourcaut conclut en montrant que les territoires urbains de novembre 2005 sont le produit du croisement de ces évolutions : «L'effondrement des sociétés ouvrières et populaires à fort encadrement partisan, souvent communiste, avec la fin du cycle séculaire d'industrialisation des périphéries, l'Etat fort des Trente Glorieuses qui a modelé les banlieues et logé les classes populaires, une gestion à vue de l'immigration, et notamment de son logement, à partir du milieu des années 70 ».

Hugues Lagrange, directeur de recherche à l'OSC (Observatoire sociologique du changement)

[Les émeutes de novembre 2005 ont un caractère inédit en France. Les épisodes analogues n'ont jamais eu cette extension ni dans le temps ni dans l'espace. La grande majorité des acteurs mineurs de ces émeutes ne sont pas connus des services de police, et les 20% suivis par l'autorité judiciaire le sont, dans la moitié des cas, au titre de l'enfance en danger, de problèmes familiaux ; ces émeutes ne relèvent pas d'un épisode de délinquance. Parties de Clichy-sous-bois, elles se sont étendues à la Seine-Saint-Denis puis à toute la France,

ont affecté essentiellement (dans 80% des cas) les ZUS (zones urbaines sensibles) des banlieues populaires des grandes villes, plus pauvres que les centres-villes, mais également des villes petites et moyennes (Torcy, Nogent-sur-Oise, Saint-Dizier), localisées souvent dans des zones avec des projets (ou des actions) de rénovation urbaine, qui sont peut-être également les plus dégradées. Elles concernaient une population souvent très jeune (environ 30% avaient moins de 20 ans) ; un grand nombre de participants étaient issus de familles nombreuses, originaires d'Afrique subsaharienne. Hugues Lagrange fait une comparaison avec les émeutes urbaines qui ont eu lieu en Grande-Bretagne (Birmingham en 1985, puis dans le Nord, Leeds, Bradford, 2001), région fortement touchée par le chômage, avec une population très pauvre et un taux élevé de ségrégation - 0,75% à Bradford ; (mais, à la différence de la France, ces violences urbaines ont donné lieu à des rapports municipaux de réflexion). Le débat sur le phénomène de ghettoïsation a rebondi en Grande-Bretagne en 2005 ; cependant, il semble que le phénomène de ségrégation se soit amplifié davantage en France qu'en Grande-Bretagne. Le déni de la réalité multiculturelle est très fort dans l'Hexagone (le mode d'intégration se référant à une universelle « francité », à laquelle doivent se rattacher les populations d'origine immigrée). On remarque que la symbolique de la reconnaissance des populations d'origine immigrée dans les villes a joué un grand rôle, concernant la gestion des émeutes de novembre 2005 : dans les communes où la politique locale de reconnaissance était plus importante (participation plus forte des immigrés dans les services municipaux, Jeunesse...), les émeutes ont duré moins longtemps (par exemple, à Saint-Denis ou Aulnay-sous-Bois) que dans d'autres villes comme Sevrans ou Le Blanc-Mesnil.]

Les émeutes de novembre ne sont pas l'expression d'un « énième » échec des politiques de la ville, face aux mêmes enjeux et aux mêmes acteurs. Elles témoignent de la confrontation aux difficultés d'insertion d'une nouvelle génération qui, un peu à la manière des générations délinquantes qui se succèdent dans les mêmes lieux, étudiées par l'École de Chicago, renvoie à la problématique du dernier arrivant dans une société qui se « pluriculturalise ». Elles révèlent les dimensions territoriales des inégalités sociales et leurs effets ségrégatifs. L'idée la plus souvent défendue devant les émeutes est celle de l'échec du creuset français. Cette vision concentre tous les maux sur l'école et tous les espoirs sur elle. Nous serions face à une société enkystée dans ses difficultés à laquelle 25 ans de politique de la ville n'auraient fait qu'ajouter des pansements et de l'assistanat ou de la dépendance sans créer aucune dynamique positive. Cela ne rend pas justice à la diversité des situations dans les quartiers d'habitat social. Cela ne rend pas justice au déplacement des enjeux qui, précisément, avec l'élévation des niveaux scolaires aussi dans ces quartiers – comme le montrent les progrès dans les ZUS très remarquables dans certains endroits, plus faibles dans d'autres, mais toujours importants entre 1990 et 1999 - se sont déplacés vers les discriminations à l'embauche. De même, le bilan des politiques des ZEP n'est pas uniformément négatif : ses échecs pointent une hésitation devant la méthode et un manque de sélection des objectifs et d'ampleur dans les moyens, non une erreur de principe. Elles appellent une réflexion sur les moyens de développer de nouvelles solidarités urbaines. Ce faisant, il faut éviter deux écueils. Le premier résulte d'une politique exclusivement axée sur les personnes, qui conduirait au départ des quartiers de ceux qui s'en sortent le mieux, scolairement et du point de vue de l'emploi, et annulerait l'effet d'entraînement qu'ils pourraient susciter. Le second résulte d'une politique visant exclusivement le traitement social des territoires et durcit leur séparation au lieu de rendre leurs frontières poreuses. Il faut diversifier l'offre scolaire dans les quartiers pauvres, prolonger la symbolique de l'accès aux meilleures écoles des meilleurs élèves des ZEP, l'effet positif des contrats aidés qui favorisent l'accès à des emplois dans le secteur marchand, développer la mixité à travers un élargissement des sphères d'habitat social dans les villes qui, quelles que soient leur taille et leur richesse, ne doivent pas être exonérées de leur charge de solidarité.

Plutôt que de faire le procès de la République et du racisme post-colonialiste, sans en nier les effets persistants, on s'efforcera de tirer les leçons de la diversité des situations et des contextes. Il s'agit par l'analyse des dispositifs existants de pointer leurs failles et leurs limites et de développer leurs potentialités dans un contexte où l'Etat social doit trouver d'autres ressorts, d'autres appuis.

Compte rendu par Hugues Lagrange (à l'exception du premier paragraphe)

DÉBAT AVEC LE PUBLIC

Parmi les différents points de discussion qui ont été évoqués, nous en citerons quelques-uns :

- **Le rôle des maires.** Que peut-on dire des lieux où il n'y pas eu d'émeute (ou de moindre importance) ? Le rôle des maires comme instance de régulation avec les populations est évoqué ; par exemple, Saint-Denis et Epinay (93), villes où la situation sociale est difficile, n'ont pas (ou peu) subi d'émeutes en novembre 2005 ; or, à Saint-Denis, le maire est très actif auprès de la commune.

- **L'impact de la politique de rénovation urbaine (RU),** précédemment évoqué par Hugues Lagrange. On remarque que les émeutes ont été particulièrement importantes dans les lieux où des logements ont été détruits, dans le cadre de la RU (rappelons que le plan Borloo prévoit la destruction de 200 000 logements sur cinq ans, 2002-2007) ; on assiste à une forme de « haussmannisation » des banlieues, pouvant évoquer la rénovation de Paris au XIXe siècle. Or, cela peut être effectivement un traumatisme pour les habitants qui, en outre, ne sont pas toujours sûrs d'être relogés sur place. Certes, le renouvellement de l'urbain (rénovation, construction de petits lotissements ou de maisons individuelles) présente des éléments positifs : qualité de l'habitat, plus grande mixité sociale comme au Val-Fourré, banlieue de Mantes-La-Jolie, avec le retour de classes moyennes, souvent issues de l'immigration, au sein des quartiers. Cependant, le critère d'habitation n'est pas toujours déterminant ; il est rappelé que certaines émeutes à l'étranger (comme celles de Los Angeles) se sont déroulées dans des quartiers non rénovés de maisons individuelles.

- **Le manque d'indices statistiques** fiables en France, concernant la population (taux de ségrégation dans les villes, appartenance ethnique - le recueil de données dans ce domaine étant interdit par la CNIL). Il y a eu une forme de déni de la réalité multiculturelle en France (même si la lexicologie française évolue, le terme de « minorité ethnique » devient plus courant) et surtout des discriminations.

- L'usage des nouvelles technologies, qui n'a pas été mentionné.

- Les cas d'intégrations réussies, qui n'ont guère été cités (mais les émeutes de novembre 2005 sont le constat d'un échec).

- La nécessité de développer davantage les représentations des banlieues (esquissées par les historiens).

LE RÔLE DES ACTEURS

La session de l'après-midi était présidée par Pascal Perrineau, professeur des universités à Sciences Po, directeur du CEVIPOF.

La police face aux citoyens

Sébastien Roché, responsable du pôle « Sécurité et société » au PACTE-CERAT (IEP de Grenoble), secrétaire général de la Société européenne de criminologie.

- L'institution policière

La vision unitaire ne s'applique à l'organisation de la police, aux différents métiers : ministre de l'Intérieur, DDSP (Direction départementale de la sécurité publique), policier de terrain – BAC ou ilotier. Le chercheur s'est centré, dans son intervention, sur le niveau ministériel, l'identification de la question de la sécurité comme un problème spécifique, la sélection des réponses. Quels sont les liens entre la police et les émeutes à ce niveau ?

- Les fausses explications : le comportement du ministre à l'origine des émeutes

- Les faits et la chronologie : l'épisode du « Karcher », de la racaille, ne correspondent pas à des moments de déclenchement de violences urbaines ; il existe des précédents socialistes (les « sauvageons » de Jean-Pierre Chevènement).

- Les raisons pour lesquelles cette explication a été relativement populaire : la concurrence politique (regagner du terrain à gauche), la frustration de l'universitaire, qui se place sur un plan politique dans ses commentaires plutôt que dans le cadre d'une analyse.

- La polarisation sur les personnalités à forte stratégie médiatique comme celle de Nicolas Sarkozy.

Une vraie question est celle de la place dans la loi (pour les auteurs de délits, incendies de voitures, agression contre des personnes) dans le gouvernement civil et le discours du ministre de l'Intérieur.

- Les explications plus probables, liées aux priorités choisies

- L'absence d'identification du problème des banlieues sur l'agenda policier (l'objectif de la diminution de 20% de la délinquance de Jean-Pierre Raffarin).

- L'approche des banlieues, qui existe mais qui est focalisée sur les GIR - Groupes d'intervention régionale – (ayant surtout une vision économique), sur les BAC (intervenant essentiellement au niveau départemental).

- L'absence de prise en compte de la sécurité de proximité (tournant de 2002, par rapport à la police de proximité).

- L'absence d'association des habitants et de la dimension ethnique (violence et discrimination).

[Une autre raison pourrait être l'absence d'informations concernant les modes de propagation des émeutes et le manque d'outils d'anticipation (pas de véritable réflexion après les émeutes, de capitalisation ni de retour d'expériences)].

Compte rendu par Sébastien Roché

Christian Mouhanna, responsable de la Division « Recherche et valorisation » à l'INHES (Institut national des hautes études de sécurité), chercheur associé au CSO

A partir d'une approche de la police par la base, et surtout par l'interface police/jeunes, on peut faire un constat - à savoir que les émeutes urbaines en France ont souvent pour origine une affaire de jeune (s) avec la police – et relever un paradoxe : la relative « bonne gestion » des émeutes (peu de blessés, pas de morts). La police est plutôt efficiente (en comparaison avec d'autres pays), elle gère bien l'urgence, les manifestations - alors que la gestion de la sécurité publique au quotidien est marquée par les échecs. Depuis le rapport Peyrefitte (1976/1977), on reproche à la police d'être davantage au service de l'Etat que du citoyen. Le mécontentement est général tant de la part de la population que de la police elle-même : (1) forte insatisfaction de la population par rapport à l'insécurité ; (2) tensions exacerbées avec la police (non seulement avec les jeunes, mais avec des personnes de tout âge) ; (3) frustrations, craintes exprimées par la police, tant à l'égard des publics qu'elle a à gérer que de sa hiérarchie. Bien que la police et la gendarmerie se soient investies, au moins formellement, dans certains dispositifs (ilotage, police de proximité) pour se rapprocher de la population, ceux-ci n'ont pas

réellement débouché sur des résultats tangibles. L'image de la police dans les banlieues est très négative (rumeurs, discours très libéral, anti-fonctionnaire, la police est perçue comme raciste, capable de dérapages). Certaines critiques sont plus élaborées : la police est considérée comme inabordable (enfermée dans son véhicule), injuste, avec des interventions aléatoires, qui ne sont pas toujours adaptées aux priorités attendues par la population. La population se plaint que la police est à la fois trop présente dans les quartiers (contrôles d'identité répétés...) et trop absente (quand on en a besoin).

L'institution policière elle-même se heurte à des contradictions et son fonctionnement pose problème. Les policiers affectés dans les secteurs difficiles sont souvent jeunes, inexpérimentés, déconnectés du quartier ; ils craignent d'être pris pour cible et sont souvent contraints de privilégier des mesures de protection pour eux-mêmes (équipement technique...) et d'intervenir en force, ce qui les éloigne encore plus de la population. Le policier se trouve fréquemment en porte-à-faux, pris entre certaines attentes de la hiérarchie (exigence du chiffre déconnectée des préoccupations du terrain), rôle de sanction, de répression (la police étant de plus en plus judiciarisée, et parallèlement, la priorité, dans la justice pénale, étant de plus en plus ciblée sur le traitement des petits délits) et un désir de proximité avec le public, de résolution d'une situation par la discussion avec les personnes concernées, cet aspect social de leur fonction n'étant guère valorisé par l'institution.

Christian Mouhanna conclut en soulignant que le fonctionnement de la police se doit d'intégrer effectivement les demandes de la population (y compris les jeunes), faute de quoi elle continuera à être considérée dans maints endroits comme un corps étranger et peu pertinent dans ses interventions.

Hubert Weigel (inspecteur général de la Police nationale, directeur central adjoint de la Sécurité publique)

Les émeutes de novembre 2005 ont connu une ampleur sans précédent (plus importante que les événements de 1968) et ont mobilisé tous les acteurs de la sécurité. Bien que généralement, dans le secteur de la sécurité publique, certains « clignotants » permettent d'anticiper et de gérer les risques de débordement d'affaires de quartier, les RG, la police de sécurité publique montrent que, dans le cas présent, il n'était pas possible de prévoir ces événements. Seules, les violences urbaines de Perpignan, en juillet 2005, qui se sont traduites par des oppositions inter-ethniques (entre Maghrébins et gens du voyage), suite à une affaire criminelle, auraient pu être un signal d'alerte si elles avaient donné lieu à un retour d'expérience.

Parties de Clichy-sous-Bois, ces émeutes se sont étendues au département (93), puis à toute la France, et ont duré plus de trois semaines. Les dégâts ont été considérables : 9780 voitures brûlées, 1034 engins incendiaires lancés contre la police, 360 bâtiments publics ont fait l'objet d'incendies (ou de tentatives d'incendie), mais on ne relève cependant aucun incident gravissime. 5 000 personnes ont été arrêtées (même si certaines d'entre elles étaient récidivistes ou réitérantes, la majorité n'était pas connue des services de police). Lors de ces émeutes, la violence s'est d'abord traduite par des affrontements directs avec les forces de l'ordre, puis par une sorte de stratégie d'évitement au fur et à mesure des interpellations, les cibles n'étant plus la police mais plutôt les voitures et les bâtiments publics.

La gestion des émeutes urbaines a bénéficié de la coopération de différents acteurs : (1) la mobilisation exceptionnelle des forces de sécurité : 11 500 policiers et gendarmes par tranches de huit heures (avec une implication très forte de la hiérarchie, une rare cohésion entre les différentes directions de la police, et le concours des CRS et gendarmes mobiles, ainsi que de la PJ (police judiciaire) et des RG). (2) La plupart des élus, quelle que soit leur couleur politique, ont été très présents, proches de la population, animant les réseaux existants et travaillant en partenariat, apportant souvent une aide précieuse aux commissaires de sécurité publique. (3) Les autorités judiciaires ont également été un appui très fort, des magistrats du parquet sont venus dans les commissariats (en cas de flagrant délit). (4) Les citoyens (de réseaux, associations ou sans affiliation) ont également été très présents sur le terrain et ont apporté des témoignages parfois déterminants.

Une prise de conscience est indispensable pour l'avenir, qui s'articule autour d'une redynamisation des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), de la possibilité pour toutes les institutions d'avoir des leviers d'intervention, d'une complémentarité entre institutions locales et centrales, ainsi que de la nécessité de repenser l'urbanisme de manière concertée. Les émeutes urbaines de novembre 2005 doivent susciter une réflexion constructive.

Les réponses sociales : médiation et acteurs locaux (Fabienne Barthélémy, doctorante au CSO)

Les événements, qui ont eu lieu à l'automne dernier dans certains quartiers des grandes villes françaises et de leur périphérie, ne doivent pas faire oublier que quantité d'intervenants oeuvrent pour faire vivre ces quartiers qui sont au cœur de l'actualité. Depuis le milieu des années 80, différentes pratiques de médiation citoyenne, sociale et interculturelle, ont émergé de la société civile. Avec le dispositif « nouveaux services-emploi jeunes », puis le programme « adultes relais », l'Etat a encouragé et soutenu le développement de nouvelles modalités d'intervention et de nouveaux types d'emplois visant à assurer un lien entre des populations fragilisées et les institutions locales (établissements scolaires, mairie, services sociaux, médicaux). Femmes-relais et médiateurs sociaux en sont les figures exemplaires. Ces intermédiaires interviennent dans des espaces fragilisés afin d'y restaurer le dialogue social. Leur pratique consiste à assurer un accompagnement régulier des populations

locales et ce, à travers toute une palette d'actions quotidiennes (traductions, accompagnement dans les structures locales, visites à domicile).

Centrés sur des fonctions de médiation entre les populations fragilisées et les représentants institutionnels, ces nouveaux opérateurs n'ont pas le profil de travailleur social labellisé. L'une de leurs principales caractéristiques est de s'appuyer non pas sur des compétences professionnelles acquises au cours d'une formation, attestées par la délivrance d'un diplôme mais sur des compétences incorporées issues de leur expérience et de leur parcours de vie : leur engagement personnel, leur histoire familiale, leur culture d'appartenance sont des critères de recrutement. On comprend que le projet de faire de ces savoirs la base d'une nouvelle activité professionnelle n'aille pas de soi. Dans quelle mesure ces savoirs du proche sont vecteurs de reconnaissance dans un champ d'intervention dont ils ne partagent pas les principales normes qui donnent droit à l'exercice professionnel (diplôme, formation, code déontologique) ? La question de leur stabilisation sur leurs territoires d'intervention se pose également. Sans statut professionnel permettant de se stabiliser sur le marché du travail de l'intervention sociale, les opérateurs voient leur poste déterminé par la durée de vie des dispositifs gouvernementaux d'aide à l'emploi. La fin du dispositif emploi-jeunes et la remise en question des subventions allouées aux associations de terrain posent la question de la pérennisation de ces formes d'intervention : quelle permanence donner à ces actions quand elles sont subordonnées à des allocations financières de courte durée ? Comment, dans ces conditions, donner un ancrage stable à son intervention ?

(Compte rendu par Fabienne Barthélémy)

La classe politique française face aux émeutes : Véronique Le Goaziou, philosophe, sociologue et ethnologue, chercheur associé au CEVIPOF, directrice de l'Agence de sociologie pour l'action (avec Charles Rojzman).

Pendant les émeutes de novembre 2005, la classe politique s'est largement exprimée. Véronique Le Goaziou et Laurent Mucchielli, directeur du CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales), ont mené une étude sur l'ensemble des dépêches AFP (4 à 5 000) qui ont couvert les événements (depuis la première nuit d'incidents à Clichy-sous-Bois jusqu'aux débats qui ont suivi le « retour au calme ») ; à partir de cette analyse, ils ont pu caractériser les réactions des représentants des dix partis politiques présents en France (à l'exception du CPNT), de l'extrême gauche à l'extrême droite, et donc le regard porté par la classe politique sur les violences urbaines et les émeutiers et, plus généralement, sur les quartiers des banlieues populaires et leurs habitants.

Différents points méritent d'être soulignés : une véritable sidération face aux événements, avec très peu de réactions, d'élaboration sur les causes des émeutes (sociales ou socio-économiques) – Le « phénomène Sarkozy » (son langage, son comportement), servant de catalyseur surtout pour la gauche, mais également à droite (controverse Sarkozy – Begag, ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances) – Le silence des extrêmes (les Verts seront les seuls qui parleront des événements) – L'absence de propos, à gauche, sur les éventuels enjeux des violences urbaines, comme expression politique. A droite, la dépolitisation, ou la volonté de dépolitisation des violences urbaines, à partir de différents arguments : ces émeutes sont le fait d'une minorité de « voyous » opposés à la majorité des habitants tranquilles, qui se sentent désolidarisés des fauteurs de troubles (thèse également reprise par certains membres du PC) ou de « caïds » qui auraient accompagné ces violences urbaines pour soutenir leur trafic ; ou bien, elles sont l'effet de manipulations (par l'extrême gauche ou par des intégristes).

L'analyse des dépêches AFP s'est poursuivie après la fin des événements. La question des immigrés, peu évoquée par les partis politiques, durant les émeutes, a été alors abordée (Nicolas Sarkozy, avec son projet sur l'immigration choisie) ; problème de la polygamie soulevé par certains élus de droite. Sur le plan de l'emploi, la mise en place du CPE (Contrat première embauche) par la droite, l'abaissement de l'âge d'entrée en apprentissage. Enfin, la responsabilité parentale mise en exergue, avec l'idée de contrat de responsabilité et le risque de suppression des allocations familiales pour les parents qui n'ont pu « tenir leurs enfants ».

LE MODÈLE D'INTÉGRATION FRANÇAIS EN QUESTION

Patrick Simon, responsable de l'unité « Migrations internationales et minorités » à l'INED, chercheur associé au CEVIPOF

Les émeutes urbaines de novembre 2005 ont mis en évidence la crise du modèle français d'intégration, ou modèle républicain, qui ne répond plus aux enjeux de l'égalité dans la société globalisée et multiculturelle actuelle. Ce modèle a été mis à mal par la montée des discriminations concernant essentiellement, dans le cas présent, la population immigrée et leurs descendants : « discriminations ethniques et raciales, déstabilisation du compromis laïque avec l'émergence de l'islam de France, défaillances et fragilités des institutions dont l'école en premier lieu, aggravation des ségrégations résidentielles sociales et ethniques, perte de crédibilité et contestation des normes et valeurs républicaines, révision de l'histoire et des mémoires, que ce soient le legs colonial, l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage ou les non-dits de la période vichyste. »

Quelles réformes sont nécessaires pour sortir de cette crise ? Deux hypothèses sont possibles : soit le modèle est pertinent (c'est un bon « logiciel »), mais confronté à des tensions ; soit le modèle est responsable de

cette crise dans sa philosophie même, dans ses composantes inhérentes, et une recomposition du modèle est nécessaire.

Un modèle à la définition récente (milieu XIXe – début XXe)

La tradition sociologique française a élaboré des théories de l'intégration en « réponse à des enjeux d'unité territoriale et politique et de cohésion sociale qui caractérisaient le passage d'une société rurale à l'urbanité et à la production industrielle ». La question de l'intégration des populations immigrées a été posée ensuite, la finalité du processus étant de rendre compatibles entre elles leurs valeurs et leurs aspirations et celles de la société d'accueil, suscitant une participation active à la société tout entière, traduisant une sorte de « complémentarité fonctionnelle entre ses différentes composantes, quelles que soient les pratiques culturelles, sociales ou politiques des membres de la société ». Face à cette conception sociologique, les politiques plus récentes ont privilégié un modèle plus normatif de cette intégration, longtemps déduit des conditions énoncées dans le code de la nationalité et de ses réformes successives (Weil, 2002). Réactualisant la tradition assimilationniste, le Haut Conseil de l'intégration donne la définition institutionnelle la plus aboutie de l'intégration, établissant un certain dosage entre les droits et les devoirs, une « adhésion aux valeurs fondamentales de la République » ; les principes fondamentaux sont les suivants : (1) l'intégration est individuelle ; (2) l'entrée dans la citoyenneté (ou l'acquisition de la nationalité française) demeure le pivot du processus d'intégration ; (3) l'intégration est liée au principe d'égalité.

Les contradictions du modèle d'intégration

Pour Patrick Simon, la seule véritable nouveauté « dans l'immigration » de ces trente dernières années est l'apparition d'une « question de la seconde génération » ; « en théorie, le modèle d'intégration a pour objectif de transformer les immigrés en citoyens français en une génération, en agissant non seulement sur la nationalité mais aussi sur la transmission des identités et des pratiques pour éviter que ne se reproduisent les spécificités héritées de l'immigration ». L'arrivée de ces nouvelles secondes générations sur le marché du travail et leur émergence comme « acteur collectif dans l'actualité sociale » sont venues remettre en question ce processus « d'invisibilisation » ; exclusion et déclassement, ségrégation (emploi, logement), sentiment profond d'injustice, de frustration caractérisent l'expérience de la plupart de ces jeunes dans une sorte de « défi » au modèle français d'intégration.

« La non-discrimination repose sur une politique qui s'articule avec difficulté à la politique d'intégration, ce qui se traduit par des discours contradictoires, d'une part, et des modes d'intervention qui se neutralisent, d'autre part. En particulier, la question de la mesure des discriminations met en évidence les conséquences de la stratégie française, inscrite dans le modèle d'intégration, de promouvoir un principe d'indifférenciation qui pousse à invisibiliser les divisions ethniques et raciales dans la société, à masquer ou à minimiser les mécanismes discriminatoires et leurs conséquences. »

Changer de modèle : l'antidiscrimination contre l'intégration

Alors que l'intégration pose avant tout « la question de la fusion pour constituer une unité plus ou moins formelle, l'antidiscrimination vise l'égalité dans la diversité ». Le changement nécessaire passe par une « prise de conscience du caractère multiculturel de la société française et de sa profonde diversité ». Au-delà des réformes indispensables pour assurer l'amélioration des conditions de vie de ces populations et garantir l'égalité de leurs droits, il faut « promouvoir une pédagogie de la diversité » (de Certeau), faire une synthèse entre « égalités et différences », visibiliser les individus (au lieu de privilégier une « indifférenciation des publics, prônée par le modèle républicain), de manière positive pour voir les inégalités et y remédier (comme, par exemple, les écarts de salaires chez les femmes).

Jean-François Amadieu, directeur du CERGORS (Centre d'études et de recherches sur la gestion des organisations et des relations sociales, Paris I), directeur de l'Observatoire des discriminations

Pour ce chercheur, le modèle républicain est valable, mais le contexte social a changé ; jamais, les facteurs d'inégalité des chances (éducation, emploi, déroulement de carrière) n'ont été aussi importants, multiples, cumulatifs. Il est nécessaire de recréer les conditions d'égalité des chances.

Jean-François Amadieu a étudié l'impact de l'appartenance ethnique et religieuse sur la sélection des candidats à un emploi. Le *testing* consistait à envoyer des CV de personnes avec un patronyme français, les autres ayant un nom et un prénom d'origine maghrébine ; la discrimination était cinq fois plus élevée pour les candidats ayant un patronyme d'origine maghrébine. Dans une étude faite sur une grande entreprise (70 000 personnes) où 28 à 30% de la main-d'œuvre était non métropolitaine, le fait d'être d'origine immigrée avait un effet de plafonnement dans le déroulement de carrière (encore plus accentué chez les femmes) et dans l'accès à l'encadrement. On observe également des effets de discrimination résidentielle dans l'accès à l'emploi (pour les habitants des cités). Les apparences vestimentaires et physiques, l'état de santé (les problèmes d'obésité, répandus inégalement selon les classes sociales), les structures familiales ont également un impact croissant sur la discrimination à l'embauche. Ces discriminations sont fréquemment cumulées. Elles sont de plus en plus criantes dans un contexte où le niveau d'instruction général est plus élevé, où le chômage perdure, où la compétition pour la réussite scolaire et professionnelle est exacerbée. Les individus sont également plus sensibles que par le passé aux discriminations et à l'équité des procédures.

Certains écueils pourraient être évités : la reconstitution de réseaux concurrents pour lutter contre les réseaux existants ; (le fait d'en reconstituer ne résout pas le problème) ; la limite des mesures statistiques et

l'évitement des dérives (questionnaires adressés aux entreprises concernant le pourcentage de minorités ethniques et sexuelles). Tout n'est pas mesurable.

Pascal Perrineau conclut la séance sur le modèle d'intégration en rappelant comment ce modèle, s'il existe, vacille sous l'effet des discriminations et en évoquant le changement proposé par Patrick Simon, incitant à une visibilité positive des minorités.

TABLE RONDE : PERSPECTIVES D'AVENIR

Alec Hargreaves, directeur du Winthrop-King Institute for Contemporary French and Francophone Studies (Florida State University)

Comment mettre en œuvre une meilleure prise de conscience du problème des discriminations, auquel la société française est confrontée ? Un fait positif cependant est une certaine relativisation de la présence des immigrés par rapport au passé, où ils étaient tenus pour responsables des moindres maux (hormis certains propos tenus récemment par les politiques, comme celui de la polygamie).

Il n'y a pas d'explication monocausale, pas de solution miracle. Il est nécessaire de distinguer entre les épiphénomènes (violence des bandes – attitudes de la police – couverture médiatique) et les causes structurelles en essayant d'y remédier (politique macro-économique : meilleure maîtrise du chômage ; redressement des inégalités qui se sont accumulées dans les quartiers sensibles ; « courage économique », ce qui implique certains sacrifices ; éradication des discriminations ethniques et meilleures conventions égalitaires ; application des lois anti-discriminatoires existantes (loi sur la parité, loi contre les discriminations ; promotion de l'égalité des chances ; meilleure intégration et représentation des populations minoritaires dans les institutions publiques (exemple des maires noir et hispanique à Los Angeles ; en France, mesures en faveur des femmes, loi de discrimination positive qui ne dit pas son nom ; par contre, il est plus choqué du fait qu'aucun député en France ne soit issu de l'immigration maghrébine).

Yves Dauge, sénateur d'Indre-et-Loire, maire de Chinon, ancien Délégué interministériel à la Ville

Yves Dauge fait d'abord remarquer qu'il y a deux sénatrices qui sont d'origine algérienne. Chargé de mettre en place la politique de la Ville en 1989 avec la première délégation, il s'est senti lui-même dans le camp des minoritaires face aux hommes politiques, qui n'avaient pas compris ; le modèle est tellement défailant (immigration, pauvreté qui lui est corrélée) qu'il aboutit fatalement à la révolte, les militants des quartiers s'épuisent, la politique de la Ville n'a pas échoué, mais sa mise en œuvre n'a pas été assurée avec assez de force.

Pourquoi ce décalage entre le modèle d'intégration (ou plutôt les « ambitions politiques partagées ») et la pratique ? Les partis politiques n'ont pas travaillé sur la question alors que le sujet est central et devrait être au cœur de la réflexion (avoir la liste des quartiers en difficulté ne suffit pas). L'Etat est absent ou, en tout cas, « décalé », il est en crise ; même s'il existe une apparence d'Etat avec les préfets, ils ne sont pas relayés à la base. La modernisation de l'Etat signifie trop souvent une fermeture de services. Or, les questions centrales reposent sur des points que l'Etat doit traiter. Il y a une inadéquation entre les services publics et les attentes des citoyens (des services de psychiatrie, de pédopsychiatrie sont nécessaires ; des collèges de banlieue, censés avoir des effectifs de 500 élèves au maximum, en ont parfois plus de 800). La police qui devrait être au service du citoyen en est ressentie comme l'ennemie.

Au niveau des collectivités locales existe heureusement une certaine démocratie ; les maires sont généralement à l'écoute des citoyens. Cependant, la puissance des communautés d'agglomération est insuffisante (élection au second degré). Il faudrait constituer, dans les départements plus touchés par la crise, de grandes communautés de communes, comme en Seine-Saint-Denis. Il serait également nécessaire de régler les problèmes de désenclavement, de logement. IL existe un décalage entre les services publics, l'Etat (problème des DDE) et la police (crise relationnelle grave, manque d'éducation, de formation, agressivité). Il est aussi indispensable de réduire l'inégalité du potentiel fiscal (écart fiscal entre communes).

La France est un pays actuellement bloqué institutionnellement et culturellement, même si se manifestent beaucoup d'initiatives (avec le militantisme) ; une véritable révolution des structures, des mentalités est nécessaire. Yves Dauge refuse de parler de quartiers « sensibles », qui sont un réservoir de créativité, de dynamisme ; si on ne montre pas à ces jeunes un avenir, si on ne leur offre pas des perspectives, ils seront hostiles, formant une population qui n'aime pas la France.

DÉBAT AVEC LE PUBLIC

Nous évoquerons quelques-uns des différents thèmes qui ont été abordés au cours de cette dernière discussion avec le public.

-Le problème de l'Etat, les carences de l'administration

Pour Michel Crozier, fondateur et ancien directeur du CSO, il s'agit de la dégradation d'un système ; le modèle social est une façon de masquer ce problème. Il y a une dizaine d'années, une étude avait été menée dans le cadre du CSO sur la politique de la Ville dans quelques sites ; force avait été de constater, après une période d'enthousiasme, la sédimentation de cette politique, fondée sur une connaissance imparfaite de la réalité. Les préfets se maintiennent, mais ont une grande méconnaissance de la réalité sociale, sauf quand surgit un problème, un incident, qui les oblige à s'informer. Les émeutes pourraient avoir un effet fonctionnel, forçant les dirigeants à mieux connaître la réalité sociale ; or, la classe politique n'a pas entendu.

Yves Dauge défend l'Etat (sous prétexte de modernisation, on « coule » l'Etat), mais pour lui, l'administration s'auto-alimente, « vit sa vie », coupée de la réalité, en vase clos ; il souligne également, de manière plus générale, la difficulté à saisir la finesse des situations et à y répondre, la nécessité d'analyse et d'une prise de conscience des mutations pour mieux anticiper et prévenir la crise.

Enfin, Annie Fourcaut se demande si la crise de l'Etat ne correspond pas, en fait, à une mutation (décentralisation, restructuration récente des DDE...). L'Etat est issu du système jacobin, c'est une machine lourde qui change lentement.

-Les collectivités territoriales, la démocratie locale, le problème de la représentativité de l'ensemble des citoyens

Pour Erhard Friedberg, un thème n'a pas été évoqué, celui de l'impact du fractionnement communal sur le cours des événements. Alors que l'intercommunalité a été développée, elle l'a été au détriment de la démocratie locale. Les institutions qui comptent aujourd'hui au plan local ne sont pas démocratiquement élues. Il faudrait retourner voir sur le terrain comment fonctionne actuellement la démocratie locale. Il y a un désengagement des citoyens ; si on ne parvient pas à ce que chacun puisse s'exprimer, s'il n'y a pas une démocratie réellement représentative, aucune évolution n'est possible. Odile Rudelle (directeur de recherche au CNRS) suggère de s'inspirer davantage des exemples de démocratie locale à l'étranger qui ont été positifs (Grande-Bretagne, USA), par exemple, de revoir le découpage des circonscriptions électorales en fonction des changements démographiques, afin que chaque quartier puisse s'exprimer.

Yves Dauge souhaiterait également que soient élaborés des textes fondateurs sur la citoyenneté (absence de culture de la citoyenneté dans la société actuelle) et la parole.

- Les carences des interprétations, l'absence d'écoute et de compréhension des jeunes des quartiers défavorisés

Une auditrice, s'adressant aux intervenants et à la salle, pose cette question, qui interpelle l'ensemble de l'assistance : « Depuis les émeutes de novembre 2005, avez-vous écouté les jeunes ? ». Ce ne sont plus, pour la plupart, des jeunes issus de l'immigration, ils sont français, ils voudraient être des citoyens à part entière, ils demandent un peu de considération, de reconnaissance, ils se révoltent contre la pauvreté, contre l'exclusion, ils ont perdu leur identité, ne connaissent plus leur pays d'origine, ont une image négative de leurs parents, du grand frère, ils disent : « On ne nous a pas écoutés, ni compris. »

- La lutte contre les discriminations

Patrick Simon souligne la nécessité de nouvelles reconfigurations du fonctionnement du système français pour lutter contre les discriminations. Actuellement, la logique judiciaire est trop prégnante. Les émeutes ont été un signal de la crise ; il faut une prise de conscience de ces discriminations et l'élaboration de modalités d'action, la mise en place d'un système d'alerte.

- L'inadéquation des réponses gouvernementales

Alec Hargreaves rappelle qu'actuellement, les premières mesures concrètes, proposées par le gouvernement après les émeutes de 2005, sont votées à l'Assemblée nationale. Mais les signes d'un éventuel progrès ne sont pas très prometteurs, le projet de loi pour l'égalité des chances est un « fourre-tout » ; pour l'emploi, le CPE n'est que le reflet de l'enlisement dans le jeu politique. Un long chemin reste à parcourir.

C'est pourquoi, il félicite les organisateurs de cette Journée d'études d'avoir ainsi réuni chercheurs et praticiens chargés de gérer les dossiers. En effet, pour réussir une véritable évolution, il est nécessaire de « conjuguer lucidité scientifique et volonté politique ».

Compte rendu par Marie-Annick Mazoyer, CSO (à l'exception des résumés rédigés par les intervenants : Fabienne Barthélémy, Lucienne Bui Trong, Hugues Lagrange, Sébastien Roché).
